



Dates à retenir

Vous recherchez un job d'été ? Devenez sauveteur aquatique !

HBA organise une formation BNSSA (Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique). Deux réunions d'informations auront lieu le **vendredi 18 octobre** et le **mercredi 30 octobre à 18h30** au Centre Nautique Robert Sautin à Oyonnax. Retrouvez plus d'informations sur le flyer en pièce jointe.

Horizon 2023 : le SCOT Haut-Bugey va être révisé pour s'étendre au nouveau périmètre de HBA !

Haut-Bugey Agglomération porte un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), qui a été approuvé le 23 mars 2017, sur le périmètre de l'ex-Communauté de communes du Haut-Bugey. Au 1^{er} janvier 2019, la Communauté de communes du Plateau d'Hauteville (CCPH), qui était couverte par le SCOT Bugey depuis le 29 septembre 2017, a intégré HBA.

Cette révision du SCOT du Haut-Bugey permettra ainsi de **ne pas pénaliser le développement des communes de l'ex-CCPH** qui ne sont plus couvertes par le SCOT Bugey. Elles se situent en « zone blanche » et sont soumises au principe d'urbanisation limitée qui empêchent, sauf dérogation, d'ouvrir de nouveaux terrains. De même, le développement commercial et touristique y est fortement limité.

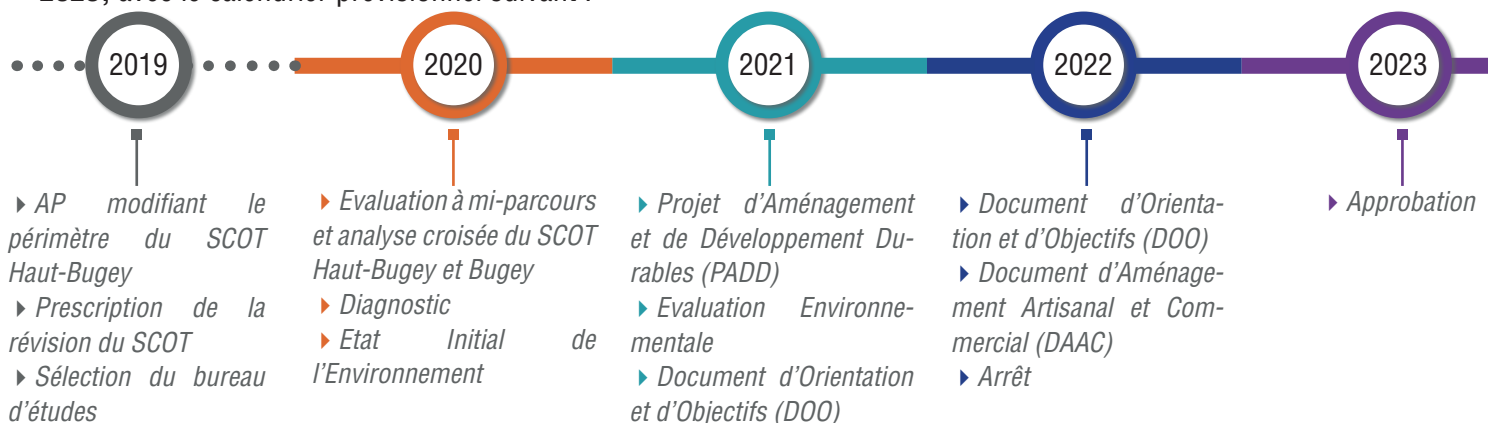
Par ailleurs, cette révision sera l'occasion **d'élaborer un projet de territoire à l'échelle du nouveau périmètre de HBA**. L'intégration des communes de l'ex-CCPH implique la construction d'une vision d'ensemble de l'avenir du territoire, qui définit de façon cohérente les perspectives, les enjeux et les choix des élus pour son développement futur.

Enfin, ce nouveau SCOT **intégrera les évolutions réglementaires et législatives**. Il s'agira donc de prendre en compte les lois récentes qui modifient le contenu des SCOT, notamment la loi ELAN qui rend de nouveau obligatoire le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) mais également les documents supra-intercommunaux tel que le SRADDET.

Les objectifs du nouveau SCOT Haut-Bugey s'inscrivent dans le prolongement de ceux fixés par les SCOT Haut-Bugey et Bugey. Ils intègrent de nouveaux enjeux liés à la transition énergétique, écologique et climatique tels que définis en conseil communautaire le 18 juillet dernier :

- Développer l'économie locale en renforçant l'attractivité et le rayonnement du territoire ;
- Promouvoir un territoire connecté, en favorisant la création de réseaux et de services adaptés ;
- Viser un développement urbain équilibré, solidaire et durable qui respecte le cadre de vie, les espaces agricoles et les milieux naturels ;
- Mettre en œuvre une transition énergétique, écologique et économique à même de répondre aux enjeux de dérèglement climatique.

Le démarrage opérationnel de la mission est prévu pour janvier 2020 et **l'approbation du SCOT est programmée pour 2023**, avec le calendrier prévisionnel suivant :



Du nouveau pour le portage de repas aux seniors !

Ce service opérationnel depuis 2016 sur 36 communes du Haut-Bugey sera **désormais accessible à toutes les communes de notre territoire à partir du 1^{er} novembre**. Ainsi les seniors des 6 communes de l'ex-Communauté de communes du Plateau d'Hauteville pourront eux aussi bénéficier de ce service public.

Service de première nécessité pour les personnes âgées ne pouvant plus assurer seules leur préparation, le portage de repas est également un moment de rencontre et un lien social qui permet aux agents HBA de suivre quotidiennement les personnes et de s'assurer de leur bonne santé.

Continuer à avoir une alimentation équilibrée est important pour prévenir les risques de dénutrition, de chutes et de maladie mais au-delà de ce rôle important, le portage de repas permet aussi :

- De rompre l'isolement,
- D'assurer une veille régulière de la personne âgée,
- D'alerter si nécessaire la famille et/ou les services d'urgence.

Les repas sont fournis toute l'année, week-end (livrés le vendredi) et jours fériés compris (livrés la veille). La prestation comprend le repas du midi (entrée, plat complet, fromage, dessert et pain) ainsi qu'un complément pour le soir composé d'un potage et d'un laitage. Les personnes âgées peuvent choisir la formule 7jours/7, ou certains jours à leur convenance avec un minimum de 3 jours par semaine. Elles peuvent également faire appel au service pour une longue durée ou simplement pour un retour d'hospitalisation, avec cependant un minimum de 15 jours de livraison. Les bénéficiaires doivent avoir au moins 75 ans ou 60 ans et plus, si soucieux de santé (certificat médical nécessaire).

Pour rappel le prix journalier est de 8.50€. Des aides sont proposées par les caisses de retraite, le conseil départemental ou certaines communes en fonction des revenus.

A l'occasion de l'élargissement du périmètre de ce service, **HBA a renouvelé ses documents de communication (flyers, affiches...)**. N'hésitez pas à les demander au service communication ou portage de repas de HBA !

Haut-Bugey Agglomération
à votre service



Portage de repas à domicile

Faites-vous livrer votre repas,

c'est facile !

Haut-Bugey Agglomération propose le service de portage de repas à domicile aux seniors des **42 communes** de son territoire.

Contactez Haut-Bugey Agglomération :
04 74 81 27 56

Un document d'information sur le logement social dans le Haut-Bugey

Le processus d'attribution des logements sociaux, en raison de sa méconnaissance et d'une forme de technicité, est un sujet particulièrement soumis au développement d'idées préconçues.

L'information du demandeur de logement social est ainsi l'un des principaux sujets traité par le Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'information du demandeur de logement social (PPGD) adopté en décembre 2018 pour 6 ans.

Les objectifs ? La transparence, l'harmonisation des pratiques pour une égalité de traitement, et l'autonomisation du demandeur. Sur les fondements d'un travail effectué avec les partenaires, au premier rang desquels les bailleurs sociaux et les communes, ce Plan permet d'harmoniser les informations transmises au demandeur et d'organiser les canaux d'information.

Ainsi, **34 communes de HBA sont désormais des « lieux d'orientations »** à même de dispenser une information de base à toutes personnes souhaitant être informées sur le logement social. Deux communes ont également fait

le choix d'aller plus loin dans l'information transmise en devenant « lieu d'accueil » du demandeur de logement social.



Aussi, HBA a conçu un document récapitulatif permettant aux habitants du Haut-Bugey de connaître et comprendre les différentes démarches relatives à la demande de logement social.

Ce document est disponible sur le site de HBA et sera envoyé aux Mairies afin que les habitants des communes puissent en disposer.